

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 9 353 650 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 2 121 438 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités au 30 Juin 2026, 22,13% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 2,13% en dessus du seuil de représentent 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 5 378 282 DT au 30 Juin 2026, et représente une quote-part de 77,08% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 2,92% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 30/06/2026
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	7 209 497	5 378 282	5 783 421
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	6 489 394	4 600 728	5 048 371
b- Obligations et valeurs assimilées	720 103	777 554	735 050
AC2- Placements monétaires et disponibilités	2 070 145	1 259 534	1 530 833
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	2 070 145	1 259 534	1 530 833
AC3- Créances d'exploitation	74 007	195 746	-
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	9 353 650	6 833 563	7 314 254
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	22 182	18 299	16 670
PA2- Autres créditeurs divers	97 850	92 259	49 610
TOTAL PASSIF	120 032	110 558	66 279
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	9 116 998	6 666 250	7 106 158
CP2- Sommes distribuables	116 620	56 754	141 817
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	74	61	61
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	116 546	56 693	141 756
ACTIF NET	9 233 618	6 723 005	7 247 974
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	9 353 650	6 833 563	7 314 254

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2026
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>Au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>Au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>31/12/2025</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	165 639	177 698	101 491	114 213	254 725
a- Dividendes	153 445	153 445	88 627	88 627	204 245
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 194	24 253	12 864	25 586	50 480
PR 2- Revenus des placements monétaires	17 923	31 597	10 826	22 686	47 166
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	183 561	209 295	112 317	136 900	301 891
CH 1- Charges de gestion des placements	39 814	74 925	30 773	60 318	125 097
REVENU NET DES PLACEMENTS	143 747	134 370	81 544	76 582	176 793
PR 3- Autres produits	0	0	96	584	881
CH 2- Autres charges	10 811	17 819	10 171	20 471	35 798
RESULTAT D'EXPLOITATION	132 936	116 551	71 470	56 695	141 876
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	0	(5)	(2)	(2)	(121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	132 936	116 546	71 468	56 693	141 756
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	5	2	2	121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	979 651	1 425 954	318 751	374 875	547 784
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	309 937	588 584	24 906	58 512	342 227
Frais de négociation de titres	(4 405)	(9 651)	(2 512)	(3 798)	(10 932)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 418 119	2 121 438	412 614	486 285	1 020 956

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 30/06/2026

(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>Au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>Au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>31/12/2025</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u> <u>RESULTANT DES OPERATIONS</u> <u>D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	132 936	116 551	71 470	56 695	141 876
b- Variation des plus (ou moins) valeur potentielle sur titres	979 651	1 425 954	318 751	374 875	547 784
c- Plus (ou moins) valeur réalisées sur cession de titres	309 937	588 584	24 906	58 512	342 227
d- Frais de négociation de titres	(4 405)	(9 651)	(2 512)	(3 798)	(10 932)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE</u> <u>DIVIDENDES</u>	(141 853)	(141 853)	(100 512)	(100 512)	(100 512)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE</u> <u>CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	0	5 534	0	0	0
_ Régularisation des sommes non distribuables	0	359	0	0	0
_ Régularisation des sommes distribuables	0	105	0	0	0
_ Droits d'entrée	0	60	0	0	0
b- Rachats					
_ Capital	0	0	(546)	(546)	(9 494)
_ Régularisation des sommes non distribuables	0	0	(30)	(30)	(666)
_ Régularisation des sommes distribuables	0	0	(2)	(2)	(121)
_ Droit de sortie			-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 276 266	1 985 643	311 523	385 194	910 164
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	7 957 351	7 247 974	6 411 482	6 337 811	6 337 811
b- en fin de période	9 233 618	9 233 618	6 723 005	6 723 005	7 247 974
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS					
a- en début de période	91 224	91 153	91 292	91 292	91 292
b- en fin de période	91 224	91 224	91 284	91 284	91 153
VALEUR LIQUIDATIVE	101.219	101.219	73.649	73,649	79.514
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	17.82%	29.25%	6.44%	7.67%	16.12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 30 Juin 2026

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30-06-2026 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30-06-2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 Juin 2026 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 7 209 497 DT contre 5 783 421 DT au 31/12/2025, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 30/06/2026	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :		4 497 649	6 489 394	69.38%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 497 649</u>	<u>6 489 394</u>	<u>69.38%</u>	
TN0003400058	AMEN BANK	600	36 000	49 483	0.53%	0.00%
TN0007830011	ASS MAG	5 500	287 573	398 371	4.26%	0.12%
TN31INVIGO514	ASS MAG DA 2026	4 937	55 156	77 511	0.83%	0.11%
TN0007140015	ASSAD	7 000	10 232	19 670	0.21%	0.03%
TN0004700100	ATL	38 500	157 063	463 386	4.95%	0.12%
TN00001800457	BIAT	2 000	164 597	338 842	3.62%	0.00%
TN0002200053	BT	55 000	343 763	515 240	5.51%	0.02%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	153 793	467 551	117 036	1.25%	0.35%
TN0007570013	EUROCYCLE	6 550	109 854	81 109	0.87%	0.01%
TN0007510019	LANDOR	200	1 588	3 202	0.03%	0.00%
TN0006440010	MAG GENERAL	11 324	76 160	151 175	1.62%	0.06%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	7 500	48 900	77 933	0.83%	0.17%
TN0005700018	PGH	22 500	337 050	616 343	6.59%	0.00%
TN0007610017	SAH	22 000	192 364	303 402	3.24%	0.03%
TN0007730013	SANIMED	1 100	1 998	517	0.01%	0.01%
TN0001100254	SFBT	22 948	283 081	333 274	3.56%	0.00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	11 677	54 498	69 607	0.74%	0.21%
TN0007600018	SOTEMAIL	182 480	447 165	523 718	5.60%	0.60%
TN0006560015	SOTUVER	13 000	126 528	370 448	3.96%	0.04%
TN0007270010	TPR	38 000	237 598	590 140	6.31%	0.08%
TN0007440019	TELNET	54 663	438 041	654 644	7.00%	0.45%
TN0007720014	UNIMED	72 765	620 890	734 344	7.85%	0.01%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		705 890	720 103	7.70%	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		200 000	208 950	2.23%	0.00%
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	186 000	194 323	2.08%	2.00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	14 000	14 626	0.16%	2.00%
	EMPRUNT D'ETAT		505 890	511 153	5.46%	0.00%
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	5 890	6 105	0.07%	0.00%
TNX0K9990B08	Emp Nat 2024 -2	5 000	500 000	505 048	5.40%	0.00%
	TOTAL		5 203 539	7 209 497	77.08%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2026 2 070 145 DT contre 1 530 833 DT au 31-12-2025, et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Disponibilités	2 070 145	1 259 534	1 530 833
TOTAL	2 070 145	1 259 534	1 530 833

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Vente Actions	43 197	195 746	0
Retenue à la source/ Achat obligation	0	0	0
Dividendes à recevoir	30 810		
Créance CDS Billets de trésorerie	2 500	16 667	2 500
Provision /créance CDS	(2 500)	(16 667)	(2 500)
TOTAL	74 007	195 746	0

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération à payer au gestionnaire	13 277	9 415	10 720
Rémunération à payer au dépositaire	8 906	8 884	5 950
TOTAL	22 182	18 299	16 670

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 97 850 DT au 30-06-2026 contre 49 610 DT au 31-12-2025 et se détaille ainsi :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Achat Actions	44 700	50 350	
Frais transactions	4 211	2 334	-
Redevance CMF	744	527	600
Honoraires Commissaires aux comptes	25 533	10 843	18 293
Frais publications	447	948	751
Jetons de présence	3 578	8 384	11 250
Retenue à la source	2 180	2 915	2 908
TCL	765	267	114
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	97 850	92 259	49 610

CP1- Le Capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2ème trimestre de l'exercice 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2026	
Montant	7 831 815
Nombre de titres	91 224
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres effets /capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	309 937
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	979 651
Régularisation des sommes non distribuables	0
Frais de négociation de titre	(4 405)
Droit d'entrée	0

Capital au 30/06/2026	
Montant	9 116 998
Nombre de titres	91 224
Nombre d'actionnaires	10

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	116 546	56 693	141 756
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74	61	61
Sommes distribuables	116 620	56 754	141 817

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2026 au 30-06-2026, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 165 638 DT contre 114 213 DT du 01-01-2025 au 30-06-2025,

	Du 01/04/2026	Du 01/01/2026	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/01/2025
	Au 30/06/2026	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Revenus des Actions	153 445	153 445	88 627	88 627	204 245
Revenus des obligations	12 193	24 253	12 864	25 586	50 480
TOTAL	165 638	177 698	101 491	114 213	254 725

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 31 597 DT du 01-01-2026 au 30-06-2026 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2026	Du 01/01/2026	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/01/2025
	Au 30/06/2026	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Intérêts sur comptes de dépôts	17 923	31 597	10 826	22 686	47 166
TOTAL	17 923	31 597	10 826	22 686	47 166

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-06-2026 à 2 500 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts ont été perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/04/2026	Du 01/01/2026	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/01/2025
		Au 30/06/2026	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire						
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.						
	La rémunération de l'AFC	38 331	71 969	29 290	57 384	119 147
Rémunération du dépositaire						
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.						
	La rémunération de l'ATB	1 483	2 956	1 483	2 934	5 950
	TOTAL	39 814	74 925	30 773	60 318	125 097

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/04/2026	Du 01/01/2026	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/01/2025
Désignation	Au 30/06/2026	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Redevance CMF	2 147	4 031	1 640	3 214	6 674
Commissaire aux comptes	3 640	7 240	4 550	9 000	16 450
Publicité et publication	249	496	250	748	1 251
Services bancaires	7	17	7	17	37
Timbre fiscal	8	13	10	13	23
Jetons de présence	3 578	3 578	3 273	6 509	9 375
TCL	1 182	2 046	441	571	1 587
Autres impôts	-	400	-	400	400
TOTAL	10 810	17 819	10 171	20 471	35 798

AUTRES INFORMATIONS	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Données par actions			
Revenus des placements	2.294	1.500	3.312
Charges de gestion des placements	0.821	0.661	1.372
Revenu net des placements	1.473	0.839	1.940
Autres charges	0.195	0.224	0.393
Autres produits	0.000	0.006	0.010
Résultat d'exploitation	1.278	0,621	1.556
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	(0.001)
Sommes distribuables de la période	1.278	0.621	1.555
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0.000	0.000	0.001
Frais de négociation de titres	(0.106)	(0.042)	(0.120)
Variation des plus ou moins-Values potentielles /Titres	15.631	4.106	6.010
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6.452	0.641	3.754
Résultat net de la période	23.255	5.327	11.200
Nombre d'Actions	91 224	91 284	91 153
Valeur liquidative	101.219	73.649	79.514

6- Rémunération du Gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire, Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société, En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien,

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB, En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014